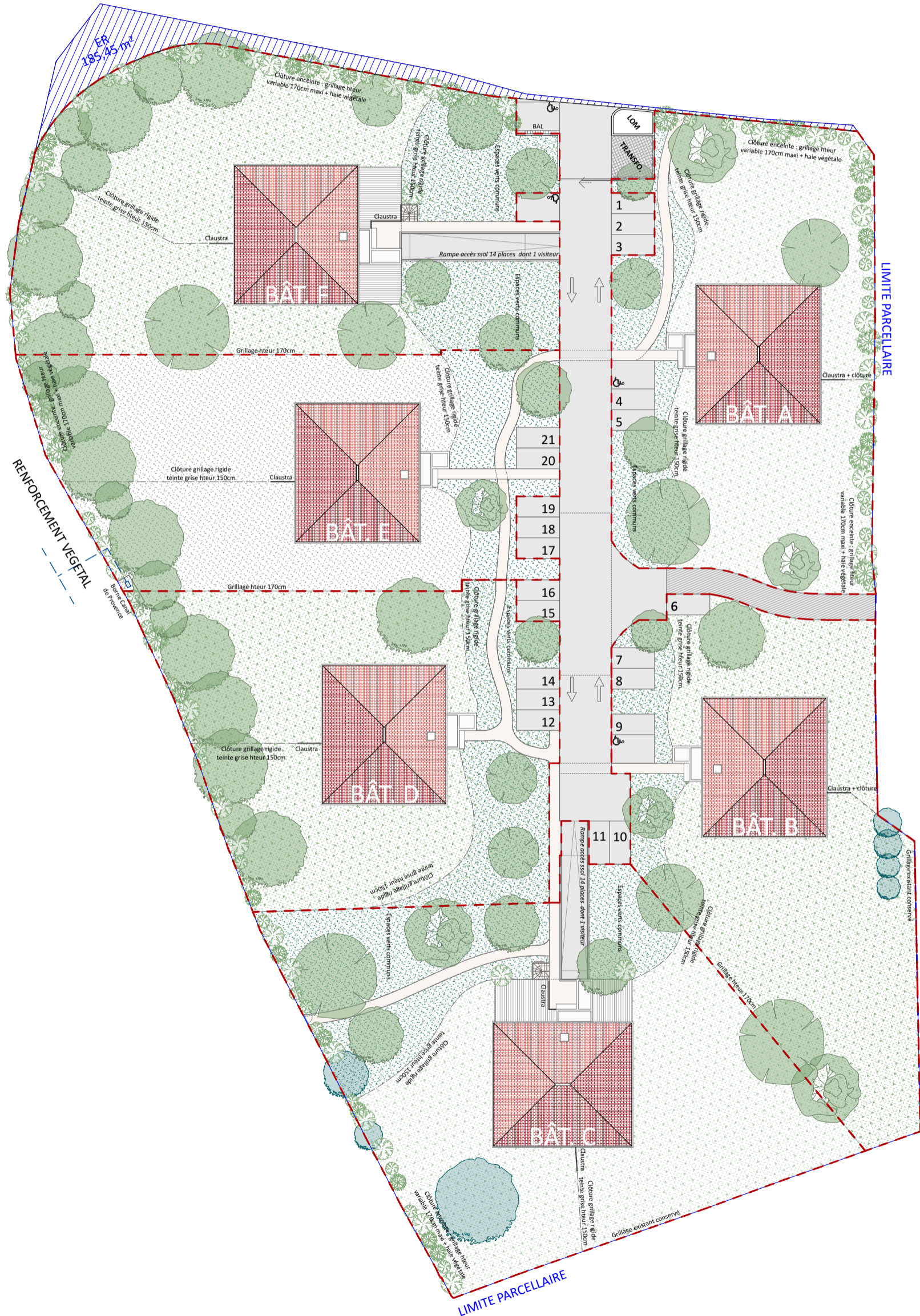


PLAN DE MASSE STATIONNEMENT PROVISOIRE



NOTA:

Des modifications sont susceptibles d'être apportées en fonction des nécessités techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les côtes et les surfaces indiquées sont données moyennant la prise en compte de la tolérance à la réalisation. En cas de discordance entre les plans et la notice descriptive, les plans prévaudront en ce qui concerne l'organisation et la distribution des locaux; la notice descriptive prévaudra en ce qui concerne les caractéristiques techniques et la qualité des prescriptions. En cas de discordance entre les surfaces indiquées au tableau des surfaces et celles mentionnées sur le plan détaillé, ce sont ces dernières qui prévaudront. Les retombées, soffites, faux plafond, équipements sanitaires ainsi que le calepinage et dimensions des carrelages sont figurés à titre indicatif, et peuvent subir des modifications pour impératif technique. Les appareils ménagers ne sont pas fournis. Les volets roulants seront prévus conformément à la notice de vente. Les coffres de volet roulant ne sont pas représentés et seront débordants à l'intérieur. La hauteur des seuils au droit des porte-fenêtres sur balcons ou terrasses pourra varier de 5 à 35 cm à partir du sol intérieur. La hauteur entre le jardin et la terrasse pourra varier entre 0 et 60 cm. les jardins ne seront pas nécessairement plats et pourront comporter des talus et des pentes.